

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, DE LA RECHERCHE ET DE L'ESPACE

LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ,

- Vu le Décret n° 72-580 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Agrégés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu le Décret n° 72-581 du 04/07/1972 modifié, relatif au statut particulier des Professeurs Certifiés de l'enseignement du second degré, notamment dans son article 5 ;
- Vu la note de service n° 28 du 13/06/2025 parue au BOESR n° 28 du 10/07/2025, relative aux modalités d'emplois et à la procédure d'affectation des enseignants du second degré dans les établissements d'enseignements supérieur pour la rentrée 2026 ;
- Vu les délibérations du conseil académique restreint du 08/10/2025 fixant les modalités de gestion des opérations de recrutement des enseignants du second degré et de création des commissions de recrutement.

ARRETE

Article 1 : Une commission d'affectation, chargée d'examiner et de classer les candidatures déclarées recevables et présentées sur l'emploi 4, en Education physique et sportive, de la composante UFR FACULTE DES SCIENCES ET TECHNIQUES est mise en place au titre du recrutement complémentaire 2026 d'enseignants du second degré.

Article 2 : Sont nommés membres de ladite commission :

Civilité	Nom d'usage	Prénom	Corps	Discipline et spécialité
M.	BELLI	ALAIN	PR	CNU 74
Mme	BONARDEL	NATHALIE	AGREGE	H1900
Mme	BOVERO	SÉVERINE	PROF. EPS	H1900
Mme	BRASQUER	FANNY	AGREGE	H1900
Mme	CHATAING	AMELIE	AGREGE	H1900
Mme	CLAUDEL	RACHEL	AGREGE	H1900
M.	LAPOLE	THOMAS	PR	CNU 74
M.	MORIN	JEAN-BENOIT	PR	CNU 74
M.	OLIVERAS	DAMIEN	AGREGE	H1900

Article 3 : Monsieur le directeur général des services de l'université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SAINT-ETIENNE, le 03/03/2026
Florent PIGEON, Président de l'Université

